

COMMUNE DE FLEMAILLE
5^{ème} Division, Section B, numéro 1006.

ACCORDS DU VENDEUR ET DE L'ACQUEREUR :

Nom du vendeur :	Signature pour accord :
Nom des acquéreurs :	Signatures pour accord :
Le Vendeur et l'Acquéreur marquent leur accord lors de la passation de l'acte sur les limites définies sous lixet rose au plan ci-contre. Date de la passation de l'acte : 09/09/2011 Le Notaire instrumentant : Signature du Notaire : Les parties déclarent que les exemplaires du plan ci-dessus ont été remis à chacun des intéressés et que le plan de mesurage est en la possession de celui-ci. Attention : (cette attestation est à joindre au plan de mesurage en la possession de celui-ci.)	

ACCORD DES PROPRIETAIRES VOISINS SUR LES LIMITES PERIMETRIQUES

N° de la parcelle	Dénomination de la limite	Noms des propriétaires :	Signature pour accord :
B / 1007	B - C - D		
B / 1005	E - F - A		
Non cadastré	A - B		Le Par le Collège :
Domaine Public	D - E		Le Secrétaire Communal Le Bourgmestre

Coordonnées

MATRICULE	X	Y
A	102,470	93,014
B	93,442	93,026
C	93,443	107,735
D	93,824	107,811
E	103,035	134,848
F	102,433	110,711
G	100,000	100,000
H	99,989	107,736

15143

PROCES-VERBAL DE MESURAGE

ANNEXE A L'ACTE DU 6/3/2011
DU NOTAIRE J. DEMEVS
DE FLEMAILLE-HAUTE (FLEMAILLE)

L'an deux mil onze, le vingt-cinq novembre.

Le soussigné, Didier FAYS, Ingénieur-Expert, inscrit au tableau du Conseil Fédéral Francophone des Géomètres - Experts (numéro GEO040369), membre de l'Union Belge des Géomètres (UBG n°2505), assemblé en cette qualité par devant le Tribunal de Première Instance de Namur.

Afin de dresser le plan de mesure d'une propriété bâtie sise à Flemaille, rue François Bégon 15, cadastrée 5^{ème} Division, Section B, numéro 1006.

- Avoir procédé au mesurage du bien et en connaissance de cause avoir :

- Fixé la limite E - F - A avec la parcelle voisine cadastrée numéro 1005 suivant le plan dressé par mes soins le 31 mars 2011.

- Fixé la limite B - C - D avec la parcelle voisine cadastrée numéro 1007 suivant le plan dressé le 9 avril 1992 par le Géomètre-Expert Fabio SALVADOR.

- Fixé les limites A - B et D - E avec le Domaine Public suivant la documentation du SPF - Finances et la configuration des lieux (haies vives).

- Avoir déterminé la superficie de la parcelle sous lixet rose, fixée à TROIS ares SOIXANTE centiares (360,36 m²).

Estimant ma mission terminée, j'ai dressé le présent plan en six exemplaires, pour servir à telles fins que de droit.

Enregistré à SERAING le 10 SEP 2011
Vol. 96 Fol. 53 Case Ab, 01/10/2011
Reçu : vingt cinq euros (25 €)
Le Notaire J. DEMEVS

Didier FAYS,
Ingénieur-Expert.

	Société de géomètres-experts Bureau d'études Techniques et Topographiques Didier FAYS - Ingénieur-Expert Fabio SALVADOR - Géomètre-Expert Rue des Semelles, 18, 4400 FLEMAILLE Tél : 04/250.92.50. Fax : 04/250.92.51.
---	---

DESIGNATION :

COMMUNE DE FLEMAILLE - Rue François Bégon, 15
5^{ème} Division, Section B, numéro 1006.

OBJET :

Plan de mesurage de la parcelle cadastrée Commune de Flemaille, 5^{ème} Division, Section B, numéro 1006, appartenant à la S.C. FLEMAILLE.

Sous lixet rose (limite A - B - C - D - E - F - A),
superficie mesurée de TROIS ares SOIXANTE centiares (360,36 m²).

Date de levé :	Echelle :	Dossier :	Date de réalisation :	Plan numéro :	Format :
21/11/2011	1/200		25/11/2011	2343 - MH337	Hors norme

Les plans restent la propriété de la société Géotech et ne peuvent être utilisés sans son accord.

